



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 83886

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur le problème de l'autisme en France. L'autisme est désormais reconnu comme grave problème de santé publique. Il touche, au niveau international, une personne sur cent soit 643 000 en France dont 160 000 enfants. Depuis octobre 2008, l'association Léa pour Samy, mouvement pour vaincre l'autisme, demande que l'autisme soit reconnu comme grande cause nationale. L'association renouvelle cette demande auprès du Gouvernement afin que cette reconnaissance soit accordée pour 2011. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement envisage de faire de l'autisme une grande cause nationale pour 2011.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83886

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7777

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)